



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)
Services Techniques
PDV/DL

ARRETE DU MAIRE
N° 2022/09/399

OBJET : Arrêté d'interdiction de stationnement sur le parking du Théâtre Gérard Philipe, du 9 septembre 2022 à 14 heures au 10 septembre 2022 à 20 heures, dans le cadre du Forum des Associations.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8 et R.417-10,

Vu l'organisation du Forum des Associations le 10 septembre 2022,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

ARTICLE 1 : Dans le cadre de l'organisation du Forum des Associations le 9 septembre 2022, le stationnement automobile est interdit et considéré comme gênant sur le parking du Théâtre Gérard Philipe, rue Gérard Philipe à Saint-Cyr-l'École, du 9 septembre 2020 à 14 heures au 10 septembre 2020 à 20 heures.

ARTICLE 2 : Un dispositif anti-stationnement est mis en place par les Services Techniques.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Madame le Commissaire de Police de Plaisir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

certifié exécutoire

Par publication en ligne le : **- 7 SEP. 2022**

Pour le Maire,



L'adjoint chargé de l'Urbanisme,
de la Voirie et de l'Enfouissement
des réseaux

Isidro DANTAS